

attributions politiques et administratives. Ainsi la nation arménienne a trois têtes d'importance inégale : le patriarche grégorien, le patriarche catholique, et le chef des Arméniens protestants. Les malheurs épouvantables qui se sont abattus sur ce peuple au cours des années de guerre ont eu pour effet de resserrer les liens de solidarité entre les trois confessions : lors de mon dernier séjour à Constantinople, le patriarche grégorien, le vicaire-général du patriarche catholique et le chef protestant se réunissaient une fois par semaine et prenaient ensemble toutes les décisions relatives aux intérêts de la nation. Avant 1914, sur 2 millions et demi d'Arméniens vivant dans l'empire ottoman, il y avait un peu plus de 100.000 catholiques. L'occupation de quelques-uns des vilayets orientaux par les forces anglaises a sensiblement augmenté le nombre des protestants. Néanmoins le gros de la nation arménienne continue d'être formé par les Grégoriens.

Le patriarche arménien grégorien de Constantinople a sous sa juridiction religieuse, administrative et politique tous les grégoriens de l'Empire ; de plus, sa juridiction purement religieuse s'étend aux Arméniens de Bulgarie, de Roumanie et d'Égypte. Quarante-cinq diocèses ressortissent au siège patriarcal. Une Assemblée nationale de 140 députés élus choisit le patriarche et les membres des deux conseils chargés de l'assister. Le Conseil ecclésiastique et le Conseil laïque comprennent chacun 14 membres ; ils ont été renouvelés, le premier au mois de mai, le second au mois d'avril 1921. Quant au patriarche, Mgr Zaven, il occupe le siège de Constantinople depuis la fin de 1913.